



HAL
open science

CAP et BEP : une insertion typée selon la spécialité

Christine Guégnard

► **To cite this version:**

Christine Guégnard. CAP et BEP : une insertion typée selon la spécialité. Notes de l'IREDU, 1995, 95/4, pp.4. hal-03206405

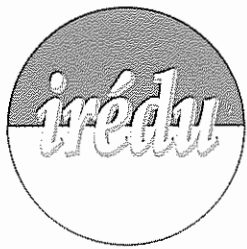
HAL Id: hal-03206405

<https://hal.science/hal-03206405v1>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



CAP et BEP en Bourgogne une insertion typée selon la spécialité

Christine Guégnard

Toutes les études consacrées à l'insertion s'accordent à reconnaître que les itinéraires des jeunes sont de plus en plus longs et complexes, où alternent périodes de chômage, d'emplois précaires, de stages. Le risque de chômage s'avère d'autant plus grand que le niveau de formation est faible, l'écart entre sexes est nettement en défaveur des jeunes filles en ce qui concerne l'accès à l'emploi. La dégradation générale du marché du travail a profondément retenti sur la situation des débutants à leur entrée dans la vie active. Pourtant cette détérioration générale renforce les disparités d'insertion selon le niveau de formation, la spécialité suivie et la région de fin d'études. À partir des résultats des enquêtes d'insertion et de cheminement, nous nous proposons d'étudier, dans cette note, les modalités d'entrée dans la vie active des jeunes de Bourgogne sortant des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis.

Trouver un emploi au terme des études, tel est le problème qui se pose chaque année à des milliers de jeunes. En Bourgogne, parmi l'ensemble des jeunes quittant le système éducatif, près de 4 300 sortent avec une formation professionnelle de niveau V, certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et brevet d'études professionnelles (BEP). Dans quelles conditions s'insèrent-ils dans la vie active ? Quels emplois occupent-ils ? Quels sont leurs parcours professionnels ? Les enquêtes réalisées depuis plusieurs années par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) permettent d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Depuis une quinzaine d'années le système éducatif a connu de sensibles évolutions qui ont transformé la structure des flux de sortie, mais aussi la nature

de la qualification des jeunes : disparition de l'orientation en fin de 5ème, rénovation des diplômes professionnels, augmentation des poursuites d'études vers le baccalauréat, création du baccalauréat professionnel... Dans les lycées, le CAP en trois ans a pratiquement disparu, le BEP est devenu la filière prépondérante. Depuis juillet 1987 la voie de l'apprentissage, jusque là limité au CAP, permet de préparer tout diplôme professionnel ou technologique jusqu'à celui d'ingénieur.

En dix ans, les inscrits en année terminale de CAP et BEP sont passés de 12 500 à 10 100. Les effectifs arrivant sur le marché du travail à ce niveau ont diminué de 9 700 à 4 300, du fait du développement des poursuites d'études. Les flux de sortants ont évolué différemment : ils diminuent

considérablement dans les spécialités du secrétariat, de la comptabilité, de la mécanique, de l'électricité et du textile-habillement ; à l'inverse ils augmentent dans les formations du commerce, de l'hôtellerie-restauration et de la coiffure.

Au cours de la même période, le marché du travail a connu des transformations importantes : déclin de l'agriculture, réduction des emplois industriels, croissance des emplois tertiaires, aggravation du chômage malgré l'embellie économique de 1989 à 1991, mise en place de mesures d'aide à l'emploi... qui n'ont pas été sans effet sur les conditions d'insertion des jeunes. Les situations professionnelles à la sortie du lycée ou du centre de formation d'apprentis se sont profondément modifiées avec le développement de contrats particuliers, l'allongement et la diversification des modalités d'entrée dans la vie active.

Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par des transformations profondes des systèmes éducatif et productif, la hiérarchie des diplômes et des spécialités de formation n'est toutefois pas remise en cause.

Dans les années soixante-dix, les jeunes issus des filières de CAP et BEP bénéficiaient d'une situation relativement privilégiée : huit jeunes sur dix avaient trouvé un emploi neuf mois après la fin des études. En 1994, ils ne sont plus que trois sur dix dans cette situation à la sortie du lycée et quatre sur dix à l'issue d'un contrat d'apprentissage. Sur le marché du travail, les jeunes connaissent des débuts de plus en plus difficiles.

Cependant la situation diffère selon les spécialités de formation. Cette diversité renvoie non seulement aux différenciations établies au sein du système scolaire mais aussi à des différences dans

les modes de gestion de la main-d'oeuvre par le système productif. Ainsi, les secteurs qui traditionnellement forment le plus d'apprentis ont tendance à conclure un nouveau contrat d'apprentissage plutôt que recruter l'apprenti récemment formé. Certaines entreprises restent attachées à la notion de métier où la transmission du savoir-faire s'effectue principalement par apprentissage, d'autres préfèrent employer des diplômés formés en lycée, ou bien encore quelques-unes ont recours à des contrats de qualification avant l'embauche définitive...

On peut ainsi construire une typologie des spécialités de formation, selon les modalités d'insertion des jeunes et leurs trajectoires professionnelles au cours des trois ou quatre ans qui suivent leur sortie du système éducatif.

✓ **Une insertion professionnelle rapide**

Parmi les bénéficiaires d'un accès rapide au monde du travail, on retrouve les sortants des formations de l'hôtellerie-restauration et du bâtiment.

D'une promotion à l'autre, l'insertion des jeunes formés dans l'hôtellerie-restauration, se distingue par des embauches rapides et en correspondance avec la formation, quelle que soit la filière (CAP, BEP, apprentissage). Le suivi de ces jeunes sur plusieurs années fait apparaître dans les premières années de vie active un changement fréquent d'employeurs. Ceci traduit le caractère saisonnier de l'activité, les modes de gestion de la main-d'oeuvre, les contraintes de travail. Les jeunes se retrouvent très majoritairement dans les hôtels-café-restaurants. Ils occupent rapidement un emploi qualifié après une formation de cuisinier. Les jeunes filles serveuses connaissent une plus grande précarité.

CAP et BEP : premiers diplômes professionnels

Au début des années quatre-vingt, près de la moitié des jeunes quittaient le système éducatif au niveau CAP et BEP ; en 1993, ils sont à peine 30 % à sortir à ce niveau. L'enseignement professionnel de niveau V (hors formations agricoles) reste particulièrement diversifié. Diplôme fortement finalisé, le CAP prépare à un métier spécifique et compte de multiples spécialités (près de 80 dans l'académie de Dijon), alors que le BEP couvre un champ professionnel plus large (avec seulement 30 spécialités différentes). Très peu de formations sont réellement mixtes. Chaque spécialité connaît une forte dominante soit masculine, soit féminine.

Le CAP est de plus en plus préparé par la voie de l'apprentissage. Plus de la moitié des lycéens titulaires du BEP continuent leurs études vers les baccalauréats technologiques et professionnels.

Évolution des effectifs en Bourgogne (Source CEREQ - DEP)

Années terminales	1983		1993	
	scolarisés	sortants	scolarisés	sortants
Apprentis CAP	3 500	3 400	2 700	1 800
BEP	-	-	300	200
Lycéens CAP	4 800	3 700	600	300
BEP	4 200	2 600	6 500	2 000

Compte tenu des évolutions sectorielles et du contexte économique, les jeunes issus des spécialités du **bâtiment** bénéficient d'un accès rapide à l'emploi. La moitié des emplois se situent dans le secteur de la construction, en majorité dans de petites entreprises, avec une proportion non négligeable d'ouvriers qualifiés en début de vie active.

De même, les anciens apprentis de l'**alimentaire** (pâtisseries, boulangers, bouchers, charcutiers) trouvent rapidement un travail en relation avec leur formation. L'obtention du CAP n'est pas sans influence sur leur devenir professionnel et sur la qualification de l'emploi qu'ils occupent, dans la mesure où l'offre existe. Quittant leur entreprise d'apprentissage, la majorité de ces jeunes sont embauchés principalement dans des entreprises artisanales de l'alimentaire, quelquefois dans la restauration et la grande distribution. Plusieurs années après leur formation, ils restent nombreux à exercer le métier appris et à avoir connu un seul employeur.

✓ Une stabilisation lente dans l'emploi

Les sortants des spécialités industrielles comme la **mécanique**, l'**électricité** et la **métallurgie** se caractérisent par une installation dans l'emploi un peu plus lente mais stable dans le temps. Les entreprises ont davantage recours aux divers dispositifs d'aide à l'insertion, tels les stages d'initiation à la vie professionnelle, les contrats de qualification ou d'adaptation. Les jeunes occupent des emplois assez diversifiés, pas toujours qualifiés, dans un spectre très large d'entreprises, dans tous les secteurs d'activité industrielle. Depuis 1992, le renforcement des difficultés économiques régionales affecte l'ensemble des activités manufacturières, et les tensions du marché du travail agissent nettement en défaveur des sortants de toutes les filières industrielles.

Les jeunes formés dans la **mécanique automobile** se retrouvent toujours dans une situation médiane tant du point de vue de l'emploi que du chômage. Ce domaine se distingue par un recours important aux contrats d'apprentissage, aux contrats de qualification pour les anciens lycéens ou apprentis, et par l'importance des emplois non qualifiés à l'issue de ces formations. La moitié des jeunes travaillent comme mécaniciens ou carrossiers, principalement dans la réparation automobile, parfois dans les transports. Ce secteur d'activité à

dominante artisanale, accueille les garçons débutants sans que ceux-ci y trouvent immédiatement un emploi stable.

✓ Une prédominance du chômage

L'importance du temps passé dans les mesures d'aide à l'insertion (TUC, CES, stage...), et les retours au chômage sont significatifs des difficultés rencontrées pour les sortants des lycées avec une formation **tertiaire de bureau** (secrétariat, comptabilité). La majorité des jeunes filles connaissent au départ le chômage ou le passage par l'une ou l'autre des mesures existantes. Les entreprises d'embauche sont dispersées dans de nombreux secteurs d'activité, avec une dominante du commerce (24 % des cas). Ces débutants exercent des emplois très divers, pas toujours qualifiés (employés de bureau, sténodactylos, vendeurs, ouvriers non qualifiés...). Pour les emplois tertiaires de bureau, la concurrence avec les formés des niveaux supérieurs est forte et s'effectue au détriment des jeunes de niveau V.

✓ Des débouchés professionnels limités

Les jeunes formés dans le **textile-habillement**, la **coiffure** et le **commerce** semblent plus exposés aux risques de chômage et de précarité. Les délais d'accès au premier emploi sont nettement plus longs, les perspectives professionnelles se limitent à un seul secteur d'activité et l'éventail des emplois est très restreint.

Après une formation dans le **textile-habillement**, les lycéens connaissent aujourd'hui encore un accès à l'emploi problématique. Plus de la moitié sont confrontés au chômage. Cette situation difficile est confirmée par le faible pourcentage d'ouvriers qualifiés embauchés dans leurs spécialités.

La situation des anciens apprentis de la **coiffure** se présente sous un jour différent : une différenciation s'observe entre certains jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion avec de longues périodes de chômage, et d'autres qui connaissent des possibilités d'embauche durable. Pour ces derniers, un contrat de qualification suit parfois le contrat d'apprentissage. L'artisanat caractérise ce secteur qui fonctionne dans une logique d'ajustement à court terme de l'emploi par une sélection de la main-d'oeuvre.

À l'issue des spécialités **commerciales**, l'entrée des jeunes dans la vie active apparaît peu favorable, avec de faibles taux d'emploi durant les années observées. Si le cheminement vers l'emploi est difficile, les activités professionnelles sont plutôt diversifiées (vendeurs, employés de supermarchés, personnels de service...). Près de la moitié des jeunes travaillent dans le commerce de détail. Mais ils se retrouvent fortement concurrencés par les sortants de niveaux plus élevés ou d'une formation générale, ces emplois ne nécessitant pas toujours une formation technique spécifique.

De grandes difficultés d'insertion attendent les lycéens après une formation de l'**entretien-services** (employé technique de collectivités...). Depuis le début des années quatre-vingt, les cohortes successives connaissent les mêmes problèmes : sept mois après la sortie du lycée, plus de trois sur cinq se trouvent au chômage. Plusieurs années après, leur taux de chômage demeure très élevé. Le peu de jeunes qui travaillent occupent fréquemment des emplois précaires et peu qualifiés (service-gardiennage et nettoyage).

Dans un contexte éducatif et économique mouvementé, ces analyses comparatives soulignent une certaine stabilité des observations et le rapport extrêmement typé entre spécialités de formation et marché du travail. D'autres travaux du CEREQ mettent en évidence une forte corrélation

entre la situation occupée à court terme (ou les débuts de vie active) et la qualité de l'itinéraire professionnel sur plusieurs années. Certes, ces résultats n'ont de sens que si l'on raisonne sur des grands nombres, masquant ainsi des différences individuelles.

Quel sera le devenir des jeunes de niveau V en l'an 2000 ? La place prise par le baccalauréat professionnel rend difficile un pronostic sur leur situation future. Dans une période de pénurie d'emplois, le bachelier professionnel ne risque-t-il pas de remplacer le titulaire du CAP ou du BEP dans certains secteurs ?

On peut également s'interroger sur l'avenir des spécialités féminines (commerce, services et tertiaire de bureau) : ce niveau V de formation semble souvent correspondre pour les jeunes filles à une voie de relégation et la concurrence avec les formations générales et techniques de niveaux supérieurs accroît sensiblement les risques d'exclusion du marché du travail.

Le CAP est toujours reconnu comme une étape essentielle du processus de qualification pour certains emplois de l'industrie et de l'artisanat. Demeurent en jeu les rapports entre le maintien de la finalité professionnelle de ces diplômes et leur intégration dans de véritables filières de formation, ouvrant la voie à des poursuites d'études. ■

Les résultats partiels présentés dans cette note s'appuient sur diverses enquêtes qui permettent d'approcher la situation à sept mois après la sortie de formation et les itinéraires professionnels sur plusieurs années :

- les enquêtes annuelles gérées par le Service statistique du rectorat de Dijon, et pilotées par le CEREQ et la Direction de l'Évaluation et de la Prospective ; ces enquêtes sont effectuées avec l'aide des établissements secondaires publics et privés du ministère de l'Éducation nationale depuis 1984 pour les lycées, depuis 1987 pour les centres de formation d'apprentis ;
- une enquête régionale de cheminement réalisée par le Centre associé au CEREQ de Dijon auprès d'anciens lycéens et apprentis sortis en 1987 des formations de l'hôtellerie-restauration ;
- les enquêtes nationales de cheminement menées par le CEREQ entre 1986 et 1989 auprès des sortants de différents niveaux de formation de l'enseignement technologique.

Pour en savoir plus :

"Bilan formation-emploi" Économie et statistique n°277-278, INSEE, 1994

"L'actualité du CAP et du BEP" CEREQ-BREF n°99, juin 1994

"Apprentis et lycéens de l'hôtellerie-restauration : trajectoires et mobilités" C. Guégnard et M.T. Rapiou, Document CIA-CEREQ/IREDU, juin 1992

"Quelle formation pour les ouvriers et les employés en France?" L. Tanguy, La Documentation Française, 1991

"L'avenir du niveau V (CAP-BEP) : filières de formation et d'emploi" CEREQ, DEP, DLC, INRP Collection des études n°56, CEREQ, octobre 1990

"Les Notes de l'irédu" est une collection à parution irrégulière
Chaque numéro peut être obtenu contre 5 F en timbres auprès du service documentation de l'irédu
I.S.S.N. en cours